

Direction départementale des Territoires Saône-et-Loire



# Contrôles sur place 2016

#### **Domaine Environnement**



#### 2 Directives contrôlées

**Directives « Oiseaux » et « Habitats »** 

**Directive « Nitrates »** 



#### Directive « Nitrates » en Saône-et-Loire

#### S'applique en zone vulnérable – points vérifiés :

- Respect des périodes pendant lesquelles l'épandage est interdit,
- Présence de capacités de stockage des effluents d'élevage suffisantes et d'installations étanches,
- Respect de l'équilibre de la fertilisation azotée : présence des documents d'enregistrement, respect des objectifs de rendement, calcul de la dose à apporter, respect de la dose
- Réalisation d'une analyse de sol,
- Respect du plafond annuel par exploitation de 170 kg d'azote contenu dans les effluents d'élevage épandus par ha de surface agricole utile (SAU),
- Respect des conditions particulières d'épandage,
- Implantation d'une couverture automnale et hivernale,
- Présence d'une couverture végétale permanente le long de certains cours d'eau et plans d'eau de plus de 10 ha.



La population de contrôle doit concerner :

\* 1% des demandeurs d'aides du 1<sup>er</sup> pilier (aides aux surfaces, aides animales)

et

\* 1% des bénéficiaires d'aides à la restructuration et reconversion du vignoble versée entre le 01/01/13 et le 31/12/15

et

\* 1% des demandeurs d'aides du 2<sup>nd</sup> pilier (ICHN, MAE)



Nombre d'exploitations contrôlées = 58 :

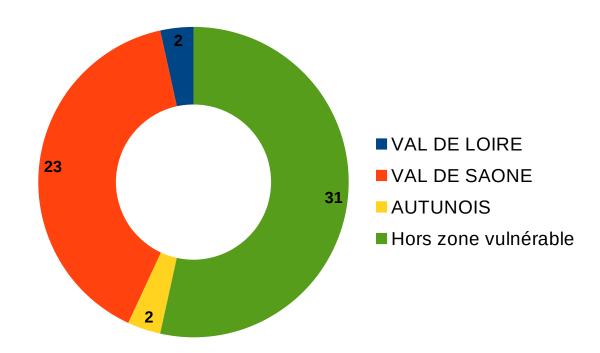
- \* 31 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) dont 2 contrôlées par la DDPP
- \* 27 non ICPE (RSD : règlement sanitaire départemental) contrôlées par la DDT

#### Dont:

- 18 en zone vulnérable
- 12 en zone Natura 2000



Répartition des exploitations par zones (RSD + ICPE: N=52)

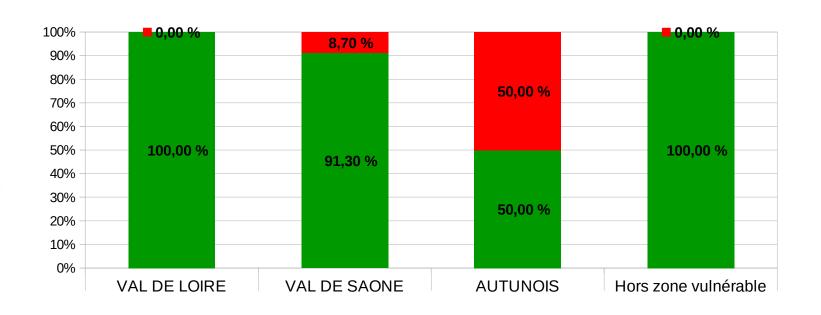


#### Situation des exploitations / Natura 2000





**Conformité par zone vulnérable (RSD + ICPE)** 

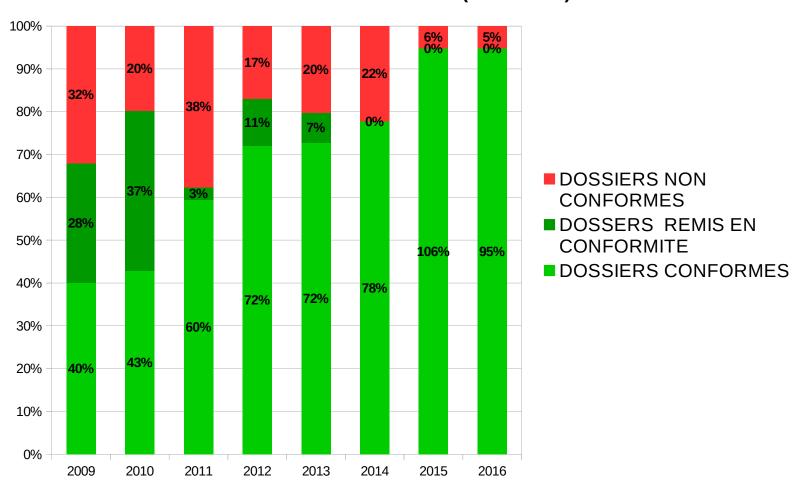


non conforme

conforme



Conformité des dossiers (RSD+ICPE)



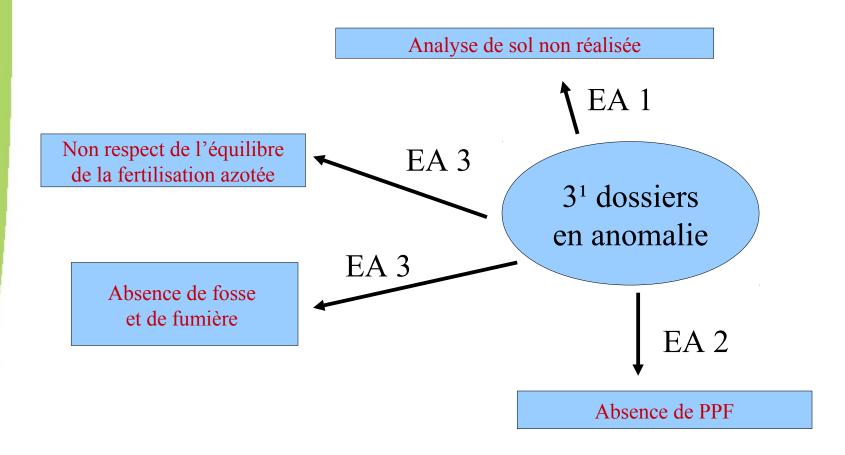


Sur 58 exploitations visitées :

\* 3 présentent des anomalies lors du contrôle (5% contre 6% en 2015),

Bilan des contrôles 95 % de dossiers conformes (94% en 2015)





<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>: certaines exploitations cumulent plusieurs types d'anomalies



## Contrôles sur place au titre de la conditionnalité du domaine Environnement

58 exploitations mises en contrôle en 2016 3 exploitations non conformes

#### <u>Typologie des anomalies</u>:

- Absence de stockage des effluents d'élevage anomalie répétée pour 1 exploitation = 9 % de réduction des aides soumises à conditionnalité
- Absence de plan de fumure prévisionnel
- 1 exploitation = 5 % de réduction des aides soumises à conditionnalité
- Non réalisation d'une analyse de sol
- 1 exploitation = 1 % de réduction des aides soumises à conditionnalité

